

## Nouvelles pratiques sociales



# Nouveaux programmes de subvention du Conseil québécois de la recherche sociale : commentaires

Jean-Pierre Deslauriers

Volume 5, numéro 2, automne 1992

Relations interethniques et pratiques sociales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301182ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301182ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deslauriers, J.-P. (1992). Nouveaux programmes de subvention du Conseil québécois de la recherche sociale : commentaires. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 157–162. <https://doi.org/10.7202/301182ar>



# Nouveaux programmes de subvention du Conseil québécois de la recherche sociale : commentaires

*Jean-Pierre DESLAURIERS*  
*Université du Québec à Hull*

En mai 1992, le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) lançait de nouveaux programmes de subvention à la recherche. Comme toute nouveauté, ces programmes offrent un mélange d'inédit et de connu : le connu, c'est la promotion d'équipes de recherche ; l'inédit, c'est le partenariat avec les milieux de la pratique.

## LA FORMATION D'ÉQUIPES DE RECHERCHE

Grâce à ses programmes de subvention de développement d'équipe en recherche sociale, le Conseil québécois de la recherche sociale vise à doter le Québec, sur une période de cinq ans, d'un ensemble d'équipes de recherche travaillant sur les enjeux, les objectifs et les stratégies de la *Politique de la santé et du bien-être*, particulièrement ceux reliés à l'adaptation sociale, aux aspects psychosociaux de la santé physique, à la prévention des maladies infectieuses, à la santé mentale, au suicide et, enfin, à l'intégration sociale (CQRS, 1992 : 10).

D'entrée de jeu, le Conseil québécois de la recherche sociale affiche ses couleurs : il entend développer des équipes de recherche qui s'attaquent à des thèmes précis, axés sur la politique gouvernementale. Rien de plus normal que cet alignement sauf que les objectifs proposés se rapportent surtout à la santé : qu'en est-il du développement social et communautaire, ou de l'effet des diverses politiques sociales autres que celles de la santé ? Certes, le silence ne signifie pas qu'on exclue ce volet, mais on n'en fait certainement pas une priorité. Je reviendrai sur ce point en conclusion. Pour ce qui est du développement des équipes de recherche, le Conseil emprunte la même direction que les autres organismes subventionnaires. Au Québec, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche favorise les chercheurs regroupés en équipes ; au Canada, le Conseil recherche en sciences humaines moussie la formation d'équipes de recherche axées sur les subventions de recherche dites stratégiques.

Même si on sent que le vent souffle dans la direction des équipes de recherche, des doutes subsistent dans mon esprit : A-t-on prouvé la réelle supériorité de la recherche en équipe sur celle du duo ou même du chercheur solitaire ? Certes, les résultats obtenus par les équipes sont impressionnants, mais n'est-ce pas simplement parce qu'on leur a accordé un appui plus généreux ? *When the chips are down*, quand le projet est terminé, l'efficacité des équipes est-elle évidente ? C'est à voir.

Plusieurs faiblesses importantes me semblent affliger le travail en équipe. Par exemple, la dimension de l'équipe elle-même pose des problèmes : plus l'équipe est grosse, plus grand est le besoin de coordination et plus cette fonction accapare de temps au détriment de la recherche elle-même. En page 16 du document présentant les programmes, on spécifie que trois chercheurs travailleront avec un nombre égal de personnes provenant des milieux de la pratique, de l'intervention et d'élaboration de politiques. Fixer une telle parité est un bon moyen de s'assurer que le monde de la pratique sera suffisamment représenté et aura une masse critique lui permettant de devenir un interlocuteur valable auprès des chercheurs : trop souvent, les chercheurs ont effectué des travaux portant sur la pratique mais sans que les intervenants n'en soient partie prenante. La parité exigée atténuera le possible décalage. Cependant, qu'on ne se méprenne pas sur les difficultés que le nombre entraînera : ce ne sera pas facile de réunir six personnes, provenant de deux univers culturels différents, les uns absorbés par la recherche et les autres par d'autres tâches, de les faire s'entendre sur les orientations et se concerter dans l'action.

Une autre lacune des équipes a été démontrée par la sociologie des organisations : les organisations tendent à se maintenir en vie d'abord et à produire ensuite, et la même situation peut se reproduire en recherche. Les équipes ont la propension à devenir de plus en plus grosses, de plus en plus coûteuses et à

développer des projets dont la principale originalité est de les maintenir sur pied : plus une équipe coûte cher, meilleure elle est, tant et si bien que la valeur des subventions obtenues précédemment devient le critère pour en obtenir d'autres. Les grosses équipes bénéficient d'un préjugé favorable : à partir du moment où elles atteignent une vitesse de croisière, on ne les remet plus en question. Alors que les demandes des chercheurs individuels sont passées au peigne fin comme si le budget du pays en dépendait, celles des grosses équipes sont acceptées *at face value*.

L'insistance mis sur la formation d'équipes favorisera probablement les grosses universités. Bien sûr, les règlements n'excluent pas qu'une équipe soit reliée à un syndicat, à une association, à un centre, ou à un organisme communautaire, mais ceci dit, les gros projets de recherche iront vraisemblablement aux grosses universités, et ce, pour plusieurs raisons. (Ce n'est pas sorcier : en recherche comme à la pêche, les gros appâts attirent les gros poissons qui écartent les plus petits !) Elles ont un *lobby* plus efficace, elles sont plus près des centres de décision et savent mieux ce qui se prépare ; leurs chercheurs ont atteint la masse critique et ils ont plus de notoriété ; ils ont développé des réseaux ou sont plus à même de le faire ; ils sont davantage dans le courant des idées à la mode et leurs sujets de recherche font plus général, plus universel, moins local. Même réduite à trois chercheurs, comme l'exige le nouveau programme, il sera difficile voire impossible pour plusieurs universités régionales de monter une telle équipe et de recruter des partenaires.

La même tendance risque de se reproduire dans le partenariat avec les établissements de la pratique. Les établissements ne disposent guère de personnel en recherche sociale depuis le début des années 80. La crise a forcé les CSS et les CLSC à sabrer dans leurs effectifs de recherche ; les départements de santé communautaire ont conservé une base de recherche mais leur action est restreinte à la santé. On retrouve davantage de recherche sociale dans les CRSSS, mais cette organisation est plus intéressée par la coordination et la gestion de services que par l'évaluation de la pratique. Ici encore, si la même tendance se maintient, les gros centres universitaires auront comme interlocuteurs les gros établissements de services sociaux, et proviendront surtout des milieux urbains.

Le lieu d'ancrage des équipes de recherche aura toutefois des répercussions sur le transfert d'expertise escompté par le CQRS, surtout en ce qui a trait au transfert de connaissances des grands centres vers les régions. Chercheurs et administrateurs des services sociaux sont naturellement préoccupés par les problèmes de leur milieu, et la métropole est habituellement insensible aux besoins de régions qui débordent sa sphère d'influence. Cependant, il y a un monde entre le milieu multiethnique montréalais et le milieu homogène

tricoté serré du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; il y a un monde entre un milieu en croissance démographique comme celui de l'Outaouais et un autre en décroissance comme l'Abitibi ou la Gaspésie. La ville, le milieu semi-rural et la campagne, les grandes villes et les petites villes, ce n'est pas pareil, est-il nécessaire de le rappeler (Paquet, 1992, dans ce numéro). Pourtant, dans le domaine de la recherche sociale appliquée encore plus que dans d'autres domaines de recherche, le contexte social colore l'application des politiques sociales et s'avère une variable déterminante. Il faut veiller à ce que le transfert ne représente pas une nouvelle forme d'imposition des normes métropolitaines aux régions.

## LE PARTENARIAT

La volonté exprimée par le Conseil québécois de la recherche sociale de rapprocher les chercheurs des milieux d'intervention et de la pratique ne saurait être trop louangée. En effet, la recherche sociale appliquée n'a pas reçu et ne reçoit pas encore l'attention à laquelle elle aurait droit ; on compte sur les doigts des deux mains les recherches ayant porté sur la pratique des services sociaux et l'influence concrète des diverses politiques sociales, à la fois sur les bénéficiaires et sur le personnel des services sociaux.

Trop souvent, la recherche en sciences sociales, et même celle effectuée par les tenants de disciplines qu'on aurait présumés sensibles aux besoins de la pratique sociale, a été de nature trop théorique et plutôt éloignée des besoins de la pratique. De plus, ces recherches n'ont pas toujours avancé des propositions concrètes dont les administrateurs et les intervenantes auraient pu faire leur profit ; de leur côté, les milieux de la pratique n'ont pas toujours estimé à sa juste valeur l'apport de la recherche dans l'évaluation et l'élaboration des services. Avec le temps, il s'est donc creusé un fossé de méfiance qu'il n'est pas facile de combler. De ce point de vue, la volonté du Conseil de développer un partenariat chercheurs-intervenantes-administrateurs est de bon augure et répond à un besoin évident.

Jusqu'à présent, les demandes de subventions de recherche que reçoit le Conseil proviennent la plupart du temps des chercheurs universitaires : il y n'y a pas beaucoup de projets venant des organismes publics de services sociaux. Lorsqu'il y en a, ce n'est pas toujours facile pour ces projets de se qualifier parce que les établissements ne peuvent pas toujours répondre aux standards de qualité fixés par ceux pour qui la recherche est l'activité la plus valorisée alors que dans la pratique, elle est une occupation subsidiaire. Cependant, le partenariat préconisé par le Conseil peut aider les établissements de services sociaux à avoir accès à des ressources qui leur étaient jusqu'à là moins accessi-

bles. On ne peut qu'applaudir aux objectifs poursuivis par le nouveau programme, tels que favoriser le développement de connaissances appliquées, favoriser ou accroître la collaboration entre les milieux de recherche et les milieux de pratique (que mon collègue Roland Charbonneau avait déjà caractérisés de milieux de haut savoir et de milieux de haut savoir-faire).

Par exemple, le Conseil lance un programme dit de développement de partenariat ayant « pour objet de permettre à des personnes issues des milieux de la pratique, d'intervention et d'élaboration de politiques, conjointement avec un chercheur, une chercheuse ou un groupe de chercheurs, et vice versa, d'explorer et de créer des liens officiels leur permettant de développer un partenariat de recherche » (CQRS, 1992 : 10). Cette subvention peut atteindre 5 000 \$ pour 12 mois et permet de couvrir les dépenses reliées aux rencontres et aux activités communes telles que frais de séjour, déplacement, documentation et reprographie. Elle peut servir à soutenir financièrement l'organisation de colloques, rencontres, séminaires ou toute autre activité pouvant favoriser une plus grande consolidation des activités de recherche entre les milieux de pratique et les milieux universitaires. Les formules sont assez simples à remplir, on dirait que ce n'est pas compliqué et ce volet devrait intéresser beaucoup de monde dans la pratique.

## CONCLUSION

En conclusion, je propose trois remarques. D'abord, il me semble qu'une stratégie de recherche sociale efficace devrait être assez diversifiée pour s'adapter aux besoins des régions, selon leur degré de développement et les modalités de collaboration possibles. Il y aurait moyen d'atténuer la tendance métropolitaine en favorisant la création d'équipes de chercheurs fonctionnant en réseau. Ces équipes pourraient regrouper des chercheurs provenant de différentes universités et si possible de différentes régions ; si les recherches doivent porter sur des régions particulières, qu'on associe les chercheurs des universités régionales comme partenaires à part entière. Après des décennies de centralisation, le ministère de la Santé et des Services sociaux commence à jeter du lest en mettant les régies sur pied et en donnant un peu plus de pouvoir aux régions ; voilà une expérience dont on peut s'inspirer.

Ensuite, les équipes de recherche doivent donc répondre à des besoins réels et ne devraient pas accaparer tout le budget accordé au Conseil, au détriment de la recherche individuelle : en effet, le vrai test demeure le résultat produit et l'analyse coût-bénéfice des deux approches. De ce point de vue, le Conseil conserve le programme « Études et analyse » où un ou deux chercheurs peuvent présenter des demandes de subvention de recherche. Il n'est

donc pas exclu que puissent coexister quelques centres de recherche plus spécialisés et des équipes de recherche plus restreintes, faisant des études sur des sujets d'intérêt local.

Enfin, une ombre au tableau demeure : les équipes de recherche, dont le document ne spécifie pas le nombre, axeront leurs travaux sur la *Politique de la santé et du bien-être*. Or, on connaît le poids de la santé et la force des médecins dans la formulation de la politique sociale : le recul du ministre Côté dans la récente tentative de réformer le système sociosanitaire nous l'a rappelé. Comme les sujets prioritaires auxquels devront s'attaquer les équipes touchent la santé ou s'y apparentent, que deviendra-t-il de la recherche sociale ? Le Conseil québécois de la recherche sociale s'appelait auparavant le Conseil de la recherche socio-économique, deviendra-t-il le Conseil de la recherche sociosanitaire ? À suivre.

### Bibliographie

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE (CQRS) (1992). *Programmes de subvention de développement d'équipes en recherche sociale*, document photocopié, Québec, CQRS, 36 p. et annexe.